



FORMATION COURTE Modalités d'inscription

1. Informations :

Toute personne intéressée peut demander des renseignements par téléphone, email ou moyen du formulaire présent sur le site www.freedancesong.com

2. Dossier de candidature :

Pour poser sa candidature, il/elle doit envoyer son CV et sa lettre de motivation par E-mail à freedancesong@free.fr ou par courrier postal, service admission : FREE DANCE SONG - 106 rue des maraîchers, 75020 PARIS

La lettre de motivation doit indiquer :

- a. Le parcours personnel qui l'a amené à envisager cette formation
- b. Les attentes vis-à-vis de la formation
- c. Les objectifs professionnels visés

3. Admission :

Une fois la demande réceptionnée et la candidature validée, le centre de formation contactera le candidat par E-mail ou par téléphone afin d'échanger sur son projet.

Sur les bases de ce premier entretien un devis sera envoyé au candidat pour accord.

4. Contractualisation :

En retour du devis signé, il sera envoyé au candidat une convention accompagnée des annexes :

- Le règlement intérieur,
- Le livret d'accueil,
- La liste des ressources et leurs moyens d'accès,
- La présentation du contenu de la formation et les modalités d'évaluation.
- Les conditions générales de vente

La convention comprend le planning, les tarifs et les modalités de règlement.

Le stagiaire en conserve un exemplaire. Cette convention a un caractère contractuel et oblige les signataires.

En cas de prise en charge, la convention mentionnera : l'organisme financeur, le N° du dossier d'accord de prise en charge ou convention, et le montant pris en charge.

5. Inscription :

Une fois le délai de rétractation de 10 jours calendaires passé, la convention rentrera en vigueur :

Le stagiaire devra s'acquitter du montant de l'inscription et de l'acompte comme indiqué sur la convention (voir article 4).

Dès réception de ce règlement, le Centre de formation enverra au candidat **une convocation d'entrée en formation**, le bulletin d'inscription, le formulaire de droit à l'image et l'attestation de remise de documents.

6. Entrée en formation :

Le jour de la rentrée, le stagiaire doit déposer son dossier d'inscription, comprenant :

1. L'original de la convention paraphée et signée en double exemplaire
2. Le formulaire de droit à l'image rempli et signé
3. L'attestation de remise de documents signée
4. Le bulletin d'inscription rempli et signé
5. L'attestation de droits à la Sécurité Sociale
6. Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse, datant de moins de 3 mois
7. L'ensemble des chèques correspondant à la convention, signés et datés du jour de l'encaissement, ou la signature du dispositif de prélèvement des virements bancaires.